# Comptabilité approfondie

# **Cas ALTHEA**

# **Objectifs:**

Analyser plusieurs situations d'entreprise afin d'en déduire le droit à constitution ou non d'une Provision pour Investissement.

**Pré-requis** : Cours et TD sur l'enregistrement des opérations courantes.

# Matériel nécessaire :

- Plan de comptes,
- Tableur Excel,
- Sujet sur document ou à l'écran,
- Tableaux vides (documents ou tableaux Excel).

#### Possibilités d'utilisation:

- Sujet du TD au format Word,
- Tableaux au format Excel,
- Utilisation ou non des tableaux fournis au format Excel,
- Sujet possible pour un contrôle.

Corrigé: Disponible (fichier Excel).

# Déroulement :

- 1°) Analyse d'hypothèses relatives à la provision pour investissement et à son montant.
- 2°) Justification de réponses.

#### Durée:

Environ 1 heure selon les supports utilisés et niveau d'autonomie de l'étudiant.

# TABLE DES MATIERES

1. Enoncé	3
2. Travail à faire	3
3. Documents.	
3.1. Document 1.	
3.2. Document 2	
4. Annexe	5

# 1. Enoncé.

Vous êtes chargé d'analyser les hypothèses ci-dessous et d'en déduire les conséquences en ce qui concerne la Provision Pour Investissement.

On vous communique les documents et annexes suivants :

- Document 1 : Extraits du Code du Travail.
- Document 2 : Hypothèses relatives à la provision pour investissement.
- Annexe : Tableau d'analyse et de calcul de la provision pour investissement.

#### 2. Travail à faire.

- 1°) Analyser chaque situation.
- 2°) Préciser, pour chaque hypothèse, la position de l'entreprise en ce qui concerne la provision pour investissement et son montant.
- 3°) Justifier vos réponses.

### 3. Documents.

#### **3.1. Document 1.**

#### Extraits du Code du Travail.

Selon l'article L 442-1 du Code du Travail « Toute entreprise employant habituellement au moins 50 salariés, quelles que soient la nature de son activité et sa forme juridique, doit garantir le droit de ses salariés à participer aux résultats de l'entreprise. »

«La formule de droit commun ou méthode légale pour le calcul de la dotation à la Réserve Spéciale de Participation (RSP), selon l'article L 442-2 du Code du Travail, est la suivante :

# RSP = 1/2 (B - 5 % C) S / VA >

Les entreprises de 50 salariés et plus pratiquant la participation aux bénéfices ayant conclu des accords dérogatoires avec leur personnel ont la possibilité de constituer une provision pour investissement égale à 50 % de la part supplémentaire excédant la participation légale.

Pour celles qui versent une participation inférieure ou égale à la participation légale, elles n'ont pas la possibilité de constituer une provision pour investissement.

« L'article L 442-15 précise que les entreprises de moins de 50 salariés peuvent conclure des accords leur permettant de se soumettre volontairement aux dispositions du régime obligatoire. Elles bénéficient d'un avantage fiscal supplémentaire.

Les entreprises de moins de 50 salariés pratiquant volontairement la participation aux bénéfices ayant conclu un accord entre le 01/01/2007 et 31/12/2009 ont la possibilité de constituer une provision pour investissement égale à :

- 50 % de la réserve spéciale calculée à l'aide de la formule générale,
- 50 % de la participation supplémentaire à la participation légale,
- ou soit directement : 50 % de la participation totale pratiquée.

Enfin, si la durée d'indisponibilité est de 3 ans, la provision pour investissement est réduite de 50 % soit évaluée un taux de 25 %. »

#### 3.2. Document 2.

Hypothèses										
Eléments	PPI 1	PPI 2	PPI 3	PPI 4	PPI 5	PPI 6	PPI 7			
Effectif du personnel (nombre de salariés)	80	100	48	40	30	45	36			
Montant de la Participation Légale calculé selon la formule légale	54 000	56 000	0	34 000	38 000	0	32 000			
Montant de la Participation Supplémentaire	0	26 000	0	0	14 000	12 000	11 000			
Durée de blocage de la participation	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	3 ans			

# 4. Annexe.

Tableau d'analyse et de calcul de la provision pour investissement										
Eléments	PPI 1	PPI 2	PPI 3	PPI 4	PPI 5	PPI 6	PPI 7			
Effectif du personnel (nombre de salariés)	80	100	48	40	30	45	36			
Montant de la Participation Légale calculé selon la formule légale	54 000	56 000	0	34 000	38 000	0	32 000			
Montant de la Participation Supplémentaire	0	26 000	0	0	14 000	12 000	11 000			
Durée de blocage de la participation	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	3 ans			
Analyse de la situation pour la participation										
Commentaires										
Conséquence pour la Provision Pour Investissement										
Montant de la Provision Pour Investissement										